



Règlement de bowling



Règlement de bowling, version octobre 2018

Special Olympics
Switzerland





Sommaire

1 Dispositions générales.....	3
1.1 Droit de participation.....	3
1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel	4
1.3 Restrictions	4
2 Disciplines	5
3 Règles de compétition.....	5
3.1 Terrain et équipement.....	5
3.1.1 Terrain	5
3.1.2 Equipement.....	5
3.2 Règlement de compétition.....	6
3.2.1 Joueurs	6
3.2.2 Regles de jeu.....	6
3.2.3 Classement.....	9
3.2.4 Tournoi.....	9
3.2.5 Coaching	10
3.2.6 Absence de joueurs	10
3.3 Low Ability Level	10
4 Advancement.....	10
5 Divisioning	11
5.1 Philosophie	11
5.2 Critères de répartition	11
5.3 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances	12
5.4 Responsabilité du coach.....	12
6 Unified Sport	12
7 Règlement et application.....	13



1 Dispositions générales

Special Olympics est le plus grand mouvement sportif mondial pour les personnes en situation de handicap mental. La vision de Special Olympics Switzerland (SOSWI) est la valorisation, l'acceptation et l'égalité des personnes en situation de handicap mental.

Special Olympics s'efforce de proposer aux sportifs présentant différents niveaux de performances des sports appropriés et adaptés à leurs capacités.

La philosophie sportive de Special Olympics se fonde sur deux principes centraux qui le distinguent fondamentalement des autres organisations sportives :

- Advancement – un développement progressif adapté aux capacités individuelles lors de l'entraînement et de la compétition.¹
- Divisioning – la répartition des sportifs dans des groupes homogènes de capacités.²

Le fondement de la philosophie sportive de Special Olympics est l'«Article 1» de Special Olympics International (SOI). Les documents complémentaires se trouvent sur <https://www.specialolympics.org/sports.aspx>. Au même endroit, se trouvent aussi d'autres documents tels que les «Sport Rules» et les «Coaching Guides».

Le règlement de bowling se fonde sur les règles officielles de la Fédération Internationale de Quilleurs (FIQ), ainsi que de la World Bowling dont les règlements sont consultables sur <http://www.worldbowling.org>

Le règlement de bowling de SOSWI est basé sur les «Special Olympics Sports Rules for Bowling» de SOI: https://media.specialolympics.org/resources/sports-essentials/sport-rules/Bowling-Sports-Rules.pdf?_ga=2.90573914.1524890742.1531748192-2112436476.1478761395

En cas de divergences ou de conflits d'objectifs par rapport aux règles de la Fédération internationale, les règlements de SOSWI et de SOI prévalent.

Ce dernier est valable pour l'ensemble des compétitions de bowling de SOSWI. Lors des compétitions et des manifestations internationales, les règles appliquées sont celles du pays organisateur, respectivement celles de SOI.

A des fins de simplification et de compréhension, le règlement est rédigé au masculin. Ainsi, quand il est question de sportifs, les sportives sont aussi concernées.

1.1 Droit de participation

Les offres de Special Olympics s'adressent en priorité aux personnes en situation de handicap mental ou handicap multiple.

Les événements sont ouverts aux personnes présentant :

- un trouble des apprentissages
- un trouble du développement

¹ Voir chapitre 4

² Voir chapitre 5



- un trouble du comportement
- des difficultés de perception et d'interaction
- un trouble psychique chronique

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'âge minimum pour participer est fixé à 8 ans.

Les compétitions de SOSWI sont ouvertes à tous les sportifs, ce qui signifie que la participation ne présuppose aucune affiliation à une association ni aucune appartenance à une institution, à une école spécialisée ou à tout autre établissement.

D'autres dispositions s'appliquent aux sportifs présentant un handicap sensoriel (voir point 1.2).

1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel

Les sportifs présentant un handicap sensoriel peuvent participer aux manifestations de Special Olympics. Lors de compétitions, si ces personnes ont besoin de soutien sous la forme d'un accompagnement par un guide ou d'une aide matérielle, elles doivent auparavant demander une autorisation à SOSWI. Délivrée par le Sports Coordinator du sport concerné, elle est valable pour toutes les compétitions. Le Sports Coordinator informe les Sports Officials de sa décision. Ces derniers véhiculent l'information lors des événements et la transmettent aux autres participants ainsi qu'aux coaches.

À tout moment l'autorisation peut être annulée par l'une des deux parties. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la situation doit avoir lieu.

1.3 Restrictions

Un petit pourcentage de personnes atteintes de trisomie 21 (syndrome de Down) (moins de 10%) présente une instabilité entre les vertèbres cervicales C 1 et C 2. Ce trouble, également appelé «instabilité atlanto-axiale» (AAI), peut provoquer des accidents si la colonne vertébrale cervicale est exposée à des extensions ou à des flexions extrêmes.

Les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI doivent se soumettre à un examen médical approprié, afin d'exclure le risque de comprimer les vertèbres cervicales.

En 2015, SOI a publié de nouvelles règles qui définissent les conditions de participation aux événements de Special Olympics. Ainsi, les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI ne peuvent en principe pas participer aux compétitions de Special Olympics, sauf si suite au premier diagnostic médical, un neurologue effectue un deuxième examen et informe le sportif ainsi que ses parents ou son tuteur des éventuelles conséquences. Le sportif et ses parents ou son tuteur doivent confirmer leur connaissance de la situation et donner leur accord à la participation par écrit, en apposant leur signature au document.

Les sportifs qui ont déjà effectué un examen radiologique et qui ne sont pas atteints de l'AAI ne nécessitent aucun autre examen. Les sportifs atteints de trisomie 21 et qui, à partir du 01.01.2016, participent pour la première fois à une compétition de SOSWI doivent se soumettre à un examen tel que mentionné plus haut.

Des informations approfondies à ce sujet se trouvent dans l'article 1 des « Sport Rules » de Special Olympics (Addendum E - PARTICIPATION OF INDIVIDUALS WHO MIGHT HAVE SPINAL CORD COMPRESSION OR ATLANTO-AXIAL INSTABILITY).



Dans ce cadre, il n'existe aucune restriction particulière pour le bowling.

2 Disciplines

Sont énumérées, ci-après, les disciplines pouvant être proposées lors des compétitions officielles de SOSWI. Cette liste n'est ni exhaustive ni obligatoire. Les organisateurs sont libres de proposer d'autres disciplines officielles listées par SOI.

Disciplines officielles :

1. Simple (un joueur par équipe)
2. Double (deux joueurs par équipe)
3. Triplette (trois joueurs par équipe)
4. Compétition en équipe (quatre joueurs par équipe)
5. Unified Sports Team en double (1 sportif et 1 Unified Partner)
6. Unified Sports Team en triplette (2 sportifs et 1 Unified Partner)
7. Unified Sports Team en équipe (2 sportifs et 2 Unified Partners)

3 Règles de compétition

3.1 Terrain et équipement

3.1.1 TERRAIN

Les dimensions et caractéristiques du terrain de jeu correspondent aux terrains conventionnels du jeu du bowling.

3.1.2 EQUIPEMENT

Balles :

- Les balles doivent être approuvées par la FIQ, WTBA ou World Bowling.
- Les balles doivent avoir un numéro de série lisible.

Équipement spécial pour tenir et relâcher la balle :

- Un joueur peut utiliser un équipement pour tenir et relâcher la balle, si celui-ci remplace une partie amputée de la main.
- Un joueur peut utiliser les deux mains pour tenir et relâcher la balle.
- L'équipement utilisé ne peut pas présenter des parties mécaniques de mouvement qui impriment de la force ou de la rotation à la balle, sans une autorisation préalable de Special Olympics.

Chaussures de bowling :

- Doivent être portées pendant le jeu pour la sécurité des joueurs.
- Les chaussures de bowling sont constituées d'une sole spéciale de façon que le joueur peut glisser juste avant de relâcher la balle.
- La sole des chaussures de bowling doit rester propre et sèche, pour que le joueur ne colle pas pendant l'élan.
- Les chaussures de bowling fournies par le centre de bowling sont autorisées.



Rampe pour la balle de bowling :

- Peut être utilisée lorsqu'un joueur n'a pas l'habileté physique pour lancer la balle seul.
- La rampe doit avoir une hauteur minimale de 61 cm et maximale de 71 cm, une largeur entre 61 cm et 63 cm et une longueur maximale de 1,37 m.
- Les rampes de bowling ou autres outils d'assistance peuvent être utilisés avec l'accord du Sport Official. En cas de doute il est possible de contacter le Sport Official avant le tournoi.
- Les joueurs qui utilisent une rampe peuvent être regroupés dans une catégorie spécifique seulement dans les compétitions de simple.
- Toutes les autres règles du tournoi sont appliquées aussi dans les catégories de joueurs qui utilisent la rampe.

Vêtements de bowling :

- Le vêtement doit être approprié et propre
- Le shirt doit avoir des manches courtes et le col
- Le reste des vêtements doit être un pantalon long, un training ou un short de loisir. Les femmes peuvent aussi porter une jupe jusqu'aux genoux.
- Les shorts du style athlétisme ne sont pas autorisés lors de la compétition.
- Les joueurs doivent chausser des chaussures de bowling et des chaussettes.

3.2 Règlement de compétition

3.2.1 JOUEURS

- Les athlètes qui ne portent pas des vêtements conformes à la règle 3.1.2. peuvent participer, mais obtiennent un score nul pour le(s) jeu(x) dans le(s)quel(s) ils ne sont pas en règle.
- Les vêtements doivent être portés durant la compétition et les remises des médailles.

3.2.2 REGLES DE JEU

Durée d'un game et comptabilisation des points

- Un game de bowling consiste en 10 frames
- Un game se joue sur la même piste
- Chaque frame consiste en 2 lancers consécutifs de la boule.
- Le résultat du frame correspond au nombre de quilles renversées avec les 2 boules.
- Si un joueur renverse les 10 quilles avec le premier lancer, il obtient un « strike ».
Dans ce cas il n'a pas besoin de lancer la deuxième boule.
- Si un joueur renverse les 10 quilles avec le deuxième lancer, il obtient un « spare »
- Le résultat d'un strike est de 10 points, plus l'addition des deux lancers suivants.
- Le résultat d'un spare est de 10 point, plus le résultat du prochain lancer.
- Au dixième frame :
 - si un joueur ne renverse pas les 10 quilles après la deuxième boule, le game se termine.
 - si un joueur réussit un spare, il lance une boule supplémentaire (au total 3).
 - si un joueur réussit un strike, il en lance encore deux (au total 3).
 - les boules supplémentaires sont à jouer avant que le joueur suivant lance ses boules
- Seules les quilles qui ont été effectivement renversées ou déplacées entièrement hors de la surface de la piste par un envoi régulier sont comptées.
- Chaque frame doit être joué entièrement au moment exact imparti au joueur



Validité de la boule et fautes

- Une boule est correctement lancée lorsqu'elle quitte la main du joueur et atterrit sur la piste au-delà de la ligne de faute.
- Une faute est commise (et dans ce cas, bien que la boule soit comptée comme boule jouée, la quille renversée n'est pas comptée), lorsqu'une partie du corps du joueur dépasse la ligne d'envoi et touche à une partie quelconque de la piste ou de son équipement, pendant ou après un envoi régulier. Une faute peut être annoncée jusqu'à ce que le même joueur ou un autre joueur se trouve sur la piste pour faire l'envoi suivant.
- Un joueur qui commet délibérément une faute, par exemple dans le but d'en tirer profit, est sanctionné par un zéro pour le frame.
- Lorsqu'une faute a été commise avec la première boule, la boule est considérée comme jouée, mais les quilles abattues ne sont pas comptées.
 - Lorsqu'un joueur commet une faute en lançant la première boule d'un frame, toutes les quilles renversées par la deuxième boule sont comptées. S'il renverse toutes les quilles avec la deuxième boule après avoir commis une faute avec la première, on compte un "spare".
 - Lorsque moins de dix quilles sont abattues par la deuxième boule après qu'une faute ait été commise avec la première, les quilles abattues seront comptées.
 - Un joueur qui commet une faute à l'envoi de sa deuxième boule n'a gagné que le nombre de quilles renversées par sa première boule, à condition qu'il n'y ait pas eu de faute commise lorsque la première boule a été lancée.
 - Lorsqu'un joueur commet une faute lors de l'envoi de sa première boule du dixième frame et qu'il abat les dix quilles avec sa deuxième boule, il lance une troisième boule et on lui compte "un spare" plus les quilles abattues avec la troisième boule
 - Lorsqu'un joueur commet une faute en lançant la troisième boule du dixième frame, seules les quilles abattues par ses deux premières boules sont comptées.
- Personne ne fait de marques, ou n'introduit sur une partie quelconque de la piste quelque substance qui puisse l'abîmer, la déformer ou la mettre dans un état tel que cela enlève aux autres joueurs la possibilité de bénéficier des conditions normales
- Chaque boule lancée par le joueur est comptée, à moins d'être déclarée boule morte.
- Une boule est déclarée "morte" dans l'un des cas suivants :
 - a) si, immédiatement après que le joueur ait lancé sa boule, on s'aperçoit qu'une ou plusieurs quilles manquaient au quillier.
 - b) lorsqu'un joueur joue sur une mauvaise piste ou lorsque ce n'est pas son tour de jouer.
 - c) lorsque certaines des quilles qu'il vise sont déplacées ou renversées d'une façon quelconque, entre le moment où la boule est lancée et celui où elle atteint les quills.
 - d) lorsque la boule d'un joueur entre en contact avec un objet étranger quelconque.
- Chaque boule lancée par un joueur est comptée, à moins qu'elle ne soit déclarée boule morte. Les quilles doivent être requillées après que la cause de la déclaration de la boule "morte" ait été supprimée.
 - Les quilles qui sont renversées par une autre quille ou d'autres quilles rebondissant au cours du jeu de la cloison latérale ou du butoir arrière sont comptées comme quilles renversées.



- Chaque joueur doit vérifier si le requillage est correct. Il doit insister pour que toute quille placée incorrectement soit requillée avant de lancer sa boule. Sinon, son silence signifie que le requillage est satisfaisant.
- Lorsqu'un des incidents suivants se produit, la boule est comptée comme boule lancée, mais les quilles renversées ne sont pas comptées :
 - a) lorsque les quilles sont renversées ou déplacées par une boule qui a quitté la piste avant d'atteindre les quilles.
 - b) lorsqu'une boule rebondit du butoir arrière.
 - c) une quille debout qui tombe alors que l'on enlève une quille précédemment tombée n'est pas comptée et doit être replacée à l'endroit où elle se trouvait avant l'envoi de la boule.
 - d) les quilles qui sont bousculées hors de la piste, qui rebondissent et restent debout sur la piste doivent être comptées comme quilles debout.
 - e) si en lançant la boule une faute est commise, toutes les quilles renversées à la suite d'un tel envoi ne sont pas comptées.

Priorités et Slow Bowling

- Les joueurs prêts dans la zone de lancement de la boule ont les droits et les obligations suivants :
 - a) ils ont la priorité sur le joueur jouant dans le couloir à gauche.
 - b) ils doivent céder la priorité à tout joueur se préparant à jouer dans le couloir à droite.
 - c) les joueurs doivent être prêts et lorsque leur tour se présente, faire en sorte de ne pas traîner si les pistes adjacentes sont libres.
 - d) un joueur ne respectant pas la procédure décrite ci-dessus est considéré comme enfreignant la règle de "slow bowling". Il est alors averti par un officiel de la compétition, par une carte blanche (pas de pénalité) pour une première infraction, ensuite par une carte jaune (pas de pénalité), puis par une carte rouge pour une troisième infraction commise.
La carte rouge entraîne l'annulation de tous les points du frame.

Chaises roulantes et rampe

- Sportifs en chaise roulante ou ayant besoin d'une rampe :
 - Les sportifs en chaise roulante sont autorisés à participer à la compétition de bowling pour autant que toute l'infrastructure du centre de bowling soit adaptée. Doivent être accessibles aux athlètes en chaises roulantes :
 - 1- entrée du centre, aire de jeu, zone de lancer, toilettes, vestiaires et restaurant.
 - 2- un espace pour les chaises roulantes dans l'aire de jeu.
 - Répartition des pistes : par shift un maximum de 3 chaises roulantes et/ou rampes seront autorisées par piste, avec un maximum de deux pistes. Ceci fait un total de 12 athlètes.
 - Sur ces pistes, aucun autre athlète n'aura accès afin de ne pas avoir de retard dans les shifts. Chaque athlète en chaise roulante ou athlète ayant besoin d'une rampe comme aide doit avoir un coach/accompagnateur spécifique.



3.2.3 CLASSEMENT

- Le joueur ayant obtenu le plus grand nombre de points est le gagnant.
- Si 2 joueurs ont obtenu un nombre égal de points, le joueur qui accuse la plus petite différence entre la partie la plus élevée et la partie la moins élevée est déclaré gagnant.
- Si cette différence est la même, le joueur ayant réussi le plus grand nombre de "strikes", y compris les envois supplémentaires du dixième frame est gagnant.
- Si le nombre de "strikes" est aussi égal, le joueur ayant fait le plus grand nombre de "spares", y compris les envois supplémentaires du dixième frame est déclaré gagnant.
- Si le nombre de spare est aussi égal, le joueur ayant le meilleur game est déclaré gagnant.
- En cas d'égalité ultérieure, le deuxième meilleur frame fait fois et ainsi de suite.
- Si les joueurs ont exactement les mêmes résultats dans tous les frames ils seront placés à égalité.

3.2.4 TOURNOI

Types de tournois

- Le Sport Official détermine le type de tournoi entre « scratch » et « handicap »
- Le Sport Official détermine le nombre de games du tournoi
- Dans un tournoi « scratch » le résultat final est le nombre total de quilles renversées au terme de tous les games.
- Dans un tournoi « handicap » le résultat final est le nombre total de quilles renversées plus le handicap du joueur.

Règles du tournoi en « scratch »

- Dans un tournoi scratch les joueurs sont répartis en divisions basées sur les performances indicatives fournies lors de l'inscription.
- La performance indicative d'un joueur ou d'un Unified Partner correspond à la moyenne de points des 5 meilleurs games, parmi les 12 derniers joués.
- Lors d'une compétition sur plusieurs jours le divisioning est effectué sur place.
- S'il existe un ranking de tous les joueurs, le divisioning peut aussi être déterminé par ceci.

Règles du tournoi avec « handicap »

- Dans un tournoi avec handicap il est possible de placer des joueurs de niveaux différents dans la même division en utilisant un « handicap », obtenant ainsi des divisions de niveau équitable.
- Le handicap correspond à un nombre de points bonus à ajouter au score de chaque game.
- Le nombre de points dépend du score moyen de l'athlète, transmis avant la compétition. Ce score est déduit de 180. 70% de ce chiffre correspond au handicap.
- Le handicap maximal est de 80 points.
- Exemple :
 - Un joueur a un score moyen de 100 points.
 - Le handicap correspond à : $180 - 100 = 80$; $70\% \text{ de } 80 = 56$ points
 - Pour chaque game le joueur ajoute 56 points à son résultat.



3.2.5 COACHING

- Le coaching est autorisé, à condition que le coach reste dans la zone réservée aux coaches.
- Un seul coach par équipe est autorisé. En simple un coach peut coacher au maximum 2 joueurs simultanément.
- Les joueurs peuvent aller chez leur propre coach, à condition de ne pas quitter l'aire de jeu et de ne pas retarder la durée de la partie.

3.2.6 ABSENCE DE JOUEURS

- Dans le cas de joueurs absents lors de compétitions par équipe, les équipes concernées ne peuvent pas jouer.
- Le Sport Official a la possibilité de trouver une solution différente lors de tournois de la durée d'un jour.
- Un joueur qui a joué au min 3 frames d'un game et ne peut plus continuer le tournoi, va recevoir 1/10 de la moyenne de ses points pour les frames restants et sera classé.
- Un joueur qui commence le game, mais ne joue pas 3 frames va recevoir un score de 0 pour les frames restants et sera classé.
- Un joueur qui revient après une absence peut reprendre le jeu au frame actuel et ne peut pas récupérer les frames perdus.
- Un joueur qui ne commence pas le premier game ne sera pas classé

3.3 Low Ability Level

Selon le principe de Special Olympics, les disciplines Low Ability Level (LAL) sont proposées aux sportifs présentant des capacités motrices moyennement à fortement restreintes ou faiblement développées.

Les sportifs aux capacités moins restreintes doivent être encouragés à s'inscrire dans les niveaux de performances qui leur correspondent (v. chapitre 4 Advancement). Pour les compétitions internationales, SOI a donc défini des performances maximales pour les disciplines LAL, comme limite à ne pas dépasser pour pouvoir prendre part à ces épreuves.

Pour le bowling, aucune catégorie LAL spécifique n'a été définie, puisque cette discipline ne requiert pas de capacités techniques particulières.

De plus, les joueurs aux capacités restreintes et qui nécessitent une aide pour se déplacer sont autorisés à en faire usage pendant les compétitions de bowling.

4 Advancement

Les coaches proposent un sport et un entraînement y relatif adaptés aux capacités des sportifs. A ce titre, l'accent est mis sur le développement individuel. L'objectif est de favoriser autant que faire se peut l'autonomie des sportifs.

En règle générale, les sportifs doivent d'abord participer à des compétitions locales et régionales avant de prendre part à des manifestations nationales, voire internationales. L'entraînement constitue le fondement du succès du sportif. C'est là qu'il peut démontrer qu'il possède les capacités nécessaires pour participer aux compétitions dans la catégorie choisie.

La participation à des manifestations internationales est généralement soumise à une sélection, dont la responsabilité incombe à la commission Sport de SOSWI. De manière générale, tous les sportifs peuvent participer à des compétitions internationales. Les performances individuelles ne sont pas considérées



comme un facteur restrictif. La commission sport définit les directives de participation ainsi que les critères de sélection, et qui les publie sur le site Internet de SOSWI : www.specialolympics.ch.

5 Divisioning

5.1 Philosophie

C'est par son principe de Divisioning que Special Olympics se distingue de toutes les autres organisations sportives. Special Olympics garantit des compétitions équitables et passionnantes aux sportifs de tous les niveaux de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais exclusivement des tours de Divisioning et des finals dans différents groupes de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais des tours préliminaires de divisioning et des finales. Lors des finales les sportifs se mesurent dans des groupes de capacités homogènes et de niveau de performance équivalent. En règle générale, la composition de ces groupes de capacités – le Divisioning – s'effectue sur la base des performances réalisées lors de tours préliminaires. Si lors d'une manifestation on renonce au tour de Divisioning par manque de temps (par exemple pour les compétitions d'une journée), le Divisioning se fonde sur les performances des athlètes communiquées par les coaches pour établir des groupes homogènes de capacités.

Un vainqueur et un classement sont établis pour chacun des groupes homogènes de capacités.

5.2 Critères de répartition

Au sein d'une discipline, la répartition des sportifs en catégorie se fait selon les critères suivants :

1. **Performances**

Selon les performances communiquées lors de l'inscription ou selon les résultats du tour préliminaire.

2. **Sexe**

Les sportifs sont normalement séparés selon leur sexe. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par le genre.

3. **Age**

En présence d'un nombre suffisant de sportifs et d'équipes, les catégories d'âge officielles sont utilisées : **8-11 ans/12-15 ans/16-21 ans/22-29 ans/30 ans et plus**. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par l'âge.

Les groupes homogènes de capacités sont composés d'au minimum 3 sportifs et de 8 sportifs au maximum. L'écart des capacités au sein d'un groupe ne doit normalement pas excéder 15%. A cet égard, le Sport Official³ a la possibilité d'appliquer les critères de catégorisation de manière flexible si cela permet de former des catégories plus équitables en termes de capacités. En fonction du nombre de participants et de l'organisation d'une compétition, il est possible de renoncer à certains critères pour garantir l'homogénéité des groupes, notamment aux critères 2 (sexe) et 3 (âge). Cette décision revient au Sport Official.

³ Le Sport Official est le responsable technique d'une manifestation: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.



5.3 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances

Les sportifs sont encouragés à s'améliorer. Ainsi, une amélioration des performances entre le tour préliminaire (ou les performances communiquées lors de l'inscription) et la compétition est souhaitable.

Il est toutefois exigé des sportifs qu'ils fournissent les meilleures performances possibles dès le tour préliminaire. C'est uniquement de cette façon qu'ils pourront être « catégorisés » correctement. Si l'amélioration des performances est possible et souhaitable, elle ne doit toutefois pas dépasser les valeurs suivantes :

- Amélioration de 15% de la performance
- Amélioration de 20% de la performance dans les catégories Low Ability Level

Si l'amélioration des performances entre les finales et le tour préliminaire est supérieure cela signifie que le sportif a été faussement « catégorisé ». Si ce pourcentage d'amélioration est dépassé, le sportif est disqualifié (Maximum Effort Rule).

Lors de compétitions d'un jour, il n'est souvent pas possible d'effectuer le tour préliminaire. Dans ce cas, le coach doit annoncer le niveau de performance actualisé du joueur lors de son inscription.

Le sportif et surtout son coach sont responsables de l'annonce de performances réalistes et actualisées tant lors de l'inscription que du tour préliminaire.

En bowling, l'amélioration maximale autorisée est de 20%.

L'équipement, ainsi que l'utilisation de matériel auxiliaire ou de personne d'accompagnement pour les sportifs avec handicap sensoriel doit être la même soit lors du tour de divisioning, soit en finale, de manière que toute la compétition puisse être effectuée dans les mêmes conditions (voir Article 1, SOI).

5.4 Responsabilité du coach

Si, selon l'évaluation de son coach, un sportif est affecté à une catégorie inférieure à son niveau, il lui incombe de communiquer cette erreur de catégorisation au jury. Il doit le faire au moyen du « Improved Performance Form » disponible au bureau de la compétition.

En l'absence d'un tel formulaire, le coach a l'obligation de communiquer immédiatement l'erreur de catégorisation au Sport Official (le responsable de la compétition) lors de l'annonce de la répartition.

6 Unified Sport

Special Olympics propose le concept de l'« Unified Sport » dans de nombreux sports.

Ce concept prévoit que des sportifs sans handicap et des sportifs en situation de handicap mental forment une équipe. Idéalement, les sportifs avec et sans handicap présentent des capacités équivalentes et ont le même âge.

En bowling s'appliquent les dispositions suivantes :

- Special Olympics Switzerland ou la direction de la compétition ont la possibilité d'offrir des catégories de Unified Sport au programme d'une manifestation.
- En double, l'équipe est constituée d'un sportif et d'un partenaire.
- En triplète, l'équipe est constituée de 2 sportifs et un Unified Partner
- Lors d'une compétition en équipe, celle-ci est composée de 2 sportifs et de 2 Unified Partners.
- L'ordre de passage des joueurs n'est pas prédéfini.



7 Règlement et application

La rédaction de ce règlement incombe au Technical Coordinator de bowling⁴, en accord avec le Sport Director de Special Olympics Switzerland.

L'application de ce règlement lors d'une compétition relève de la responsabilité du Sport Official (responsable technique).

Si nécessaire, SOSWI adapte les règlements en fonction d'un changement de situation et réagit aux éventuels développements. Il est possible de soumettre des suggestions de modifications de ce règlement en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : sport@specialolympics.ch

⁴ Le Technical Coordinator est le responsable d'un sport: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.